



## **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

**Rapport annuel au Conseil des gouverneurs  
pour l'exercice 2011**

**COMITÉ DE VÉRIFICATION****RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS****pour l'exercice 2011****Table des matières**

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>ACTIVITÉS D'AUDIT .....</b>	<b>3</b>
<b>2.1</b>	<b>Analyse du travail d'audit.....</b>	<b>3</b>
2.1.1.	<i>Auditeurs externes.....</i>	<i>3</i>
2.1.2.	<i>Inspection générale .....</i>	<i>4</i>
2.1.3.	<i>Cour des comptes européenne .....</i>	<i>5</i>
2.1.4.	<i>Coopération avec le Collège des commissaires aux comptes du Fonds européen d'investissement.....</i>	<i>5</i>
<b>2.2</b>	<b>Les états financiers au 31 décembre 2011 .....</b>	<b>5</b>
2.2.1.	<i>BEI.....</i>	<i>5</i>
2.2.2.	<i>Fonds fiduciaires .....</i>	<i>6</i>
<b>3.</b>	<b>ACTIVITÉS DE GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>CONFORMITÉ DES ACTIVITÉS DE LA BEI AVEC LES MEILLEURES PRATIQUES BANCAIRES.....</b>	<b>8</b>
<b>4.1</b>	<b>Méthode de mise en œuvre et de vérification .....</b>	<b>8</b>
<b>4.2</b>	<b>Examen de domaines spécifiques en 2011-2012 .....</b>	<b>9</b>
<b>4.3</b>	<b>Conclusions.....</b>	<b>10</b>
<b>5.</b>	<b>SUJETS D'ÉTUDE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION POUR LA PÉRIODE À VENIR .....</b>	<b>11</b>
<b>6.</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>12</b>

## 1. INTRODUCTION

Le Comité de vérification a été établi en vertu des statuts de la BEI en tant que comité totalement indépendant du Conseil d'administration. Ses membres et ses observateurs sont nommés directement par le Conseil des gouverneurs. Le Comité de vérification est chargé d'auditer les états financiers de la BEI et de vérifier que ses activités sont conformes aux meilleures pratiques bancaires.

En 2011, les réunions du Comité de vérification ont occupé en tout onze jours.

Le présent rapport est transmis au Conseil des gouverneurs, conformément aux statuts et au règlement intérieur de la Banque. Il présente un état détaillé des travaux menés par le Comité de vérification dans le contexte de l'audit des états financiers de 2011 ainsi que des activités réalisées depuis la date du précédent rapport annuel.

Dans le cadre de ses responsabilités consistant à vérifier les comptes de la BEI, le Comité de vérification a remis pour l'exercice financier 2011 ses déclarations annuelles concernant les états financiers suivants :

- États financiers statutaires de la Banque
- États financiers du Groupe BEI consolidés selon les principes généraux des directives de l'UE
- États financiers du Groupe BEI consolidés selon les normes IFRS
- États financiers de la Facilité d'investissement
- États financiers du Fonds fiduciaire de la FEMIP
- États financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures
- États financiers du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV).

Dans ses déclarations, le Comité de vérification confirme que, pour autant qu'il puisse en juger, les états financiers établis pour les entités susmentionnées donnent une image correcte et fidèle de leur situation financière, des résultats de leurs opérations et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice considéré.

Outre les travaux d'information financière et de vérification, le Comité de vérification a également concentré son attention sur l'état d'avancement des mesures prises par la BEI pour se conformer aux meilleures pratiques bancaires ainsi que sur ses activités de gestion des risques. Ces aspects sont développés en détail dans les chapitres suivants.

## 2. ACTIVITÉS D'AUDIT

### 2.1 Analyse du travail d'audit

Dans le cadre de ses missions, le Comité de vérification s'appuie sur une collaboration avec les auditeurs externes et la division Audit interne (AI), ce qui lui permet d'obtenir des assurances concernant l'exactitude des informations financières et l'efficacité des processus de contrôle interne. Il reçoit également une lettre de représentation du président de la Banque, fondée sur les lettres de soutien internes émanant des services de la BEI et dans laquelle le président confirme la responsabilité de la direction de la Banque pour ce qui est d'établir et de maintenir en place une structure de contrôle interne performante ainsi que d'élaborer et de présenter avec exactitude les états financiers.

#### 2.1.1. Auditeurs externes

Le travail courant de vérification des comptes est délégué à KPMG, le cabinet d'audit externe qui a été désigné par le Comité de vérification et qui rend directement compte à ce dernier.

Dans le contexte de la planification de l'audit de 2011, trois domaines prioritaires ont été identifiés :

- l'activité de prêt, y compris l'évaluation du portefeuille de prêts suite à l'accroissement du risque de crédit (confirmé par les indicateurs internes du risque de crédit de la BEI) et l'audit de la migration des contrats de prêt (transférés tels qu'ils étaient à la fin de l'exercice vers une nouvelle application informatique) ;
- la trésorerie, notamment la valeur du portefeuille d'obligations d'émetteurs souverains et les informations inhérentes présentées dans les états financiers ;
- les contrôles liés au processus d'information financière, lorsque des données spécialisées ont été utilisées dans les états financiers, avec une attention particulière sur la conformité des informations relatives à la dette souveraine avec les meilleures pratiques et les normes comptables en vigueur.

Le Comité de vérification s'est tenu pleinement informé, tout au long de l'année, de l'avancement et des résultats de la procédure d'audit, en accordant une attention spécifique aux domaines d'audit prioritaires, notamment à la valeur de la dette souveraine et aux informations supplémentaires fournies à cet égard dans les états financiers de 2011. Grâce à ses réunions régulières avec les auditeurs externes, le Comité de vérification a été tenu informé de l'évolution de l'audit ainsi que des questions relatives à l'audit et aux aspects comptables. Cet audit s'est révélé sans surprise.

Le Comité de vérification a eu un entretien particulier avec KPMG avant de donner son approbation sur les divers états financiers. Il a obtenu l'assurance que la procédure d'audit s'était déroulée comme prévu et qu'elle avait bénéficié du plein soutien des services de la Banque. Le Comité de vérification est satisfait des résultats des travaux des auditeurs externes, qui lui permettent de formuler ses propres conclusions à l'intention du Conseil des gouverneurs.

Le Comité de vérification est également chargé de veiller à l'indépendance des auditeurs externes. En 2011, s'est fait re-confirmer par la Banque, la politique générale qui interdit aux auditeurs externes attitrés de mener des activités en dehors du champ de l'accord-cadre conclu pour les services d'audit. Par conséquent, la BEI n'a pas sollicité KPMG pour prester des services autres que de l'audit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### 2.1.2. Inspection générale

À la BEI, les activités internes de supervision relèvent de l'Inspecteur général (IG) et regroupent quatre fonctions : l'audit interne, l'enquête sur les fraudes, l'évaluation des opérations et le mécanisme de traitement des plaintes. Bien qu'il rende directement compte au président de la Banque, le Comité de vérification entretient une relation privilégiée avec l'Inspecteur général et avec le chef de la division Audit interne (AI), qui peuvent solliciter des entretiens privés avec lui et s'adresser à lui sans restriction. Le Comité de vérification a régulièrement rencontré l'IG pour examiner les rapports de l'AI et a été informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'action approuvés (PAA). Il a en outre étudié avec la division d'enquête sur les fraudes les investigations en cours concernant des affaires qui entrent dans le champ de sa responsabilité.

Le Comité de vérification a accordé une attention particulière à la mise en œuvre des PAA qui accusent du retard, plus précisément de ceux présentant un risque moyen ou élevé, sachant que la clôture dans les délais de ces plans d'action est une priorité pour la Banque, comme pour son président. Le Comité de vérification se félicite du fait qu'à la fin de l'exercice 2011, il n'y avait plus aucun PAA hautement prioritaire en retard.

Dans le rapport annuel de l'année dernière, le Comité de vérification soulignait son intention de surveiller étroitement les avancées en matière d'application des recommandations formulées par l'AI concernant les procédures internes de passation des marchés. En 2012, l'AI a achevé un audit de suivi sur la passation des marchés en interne et le Comité de vérification a constaté l'application effective des procédures révisées à la suite des recommandations de l'AI, ce qui a contribué à renforcer le cadre de contrôle sous-jacent.

S'agissant des rapports de l'Audit interne examinés lors des réunions du Comité de vérification tout au long de l'année, ce dernier a insisté pour que soient traitées en priorité les recommandations émises par l'AI au sujet du processus de calcul de la valeur des instruments dérivés, portant sur une séparation plus marquée des tâches, l'officialisation des mises à jour des procédures existantes et le renforcement du cadre de contrôle connexe. La Banque s'est engagée à mettre en œuvre sans tarder les mesures convenues et informera le Comité de vérification des progrès réalisés à l'issue du deuxième trimestre de 2012.

Enfin, le Comité de vérification a reçu le plein soutien de la division Audit interne pour ce qui est de la vérification de la mise en œuvre des meilleures pratiques bancaires (voir plus haut). Le Comité de vérification se réjouit du fait qu'un audit interne sera effectué l'année prochaine pour contrôler l'intégration des meilleures pratiques bancaires dans le domaine de la gestion des risques.

### 2.1.3. Cour des comptes européenne

Le Comité de vérification a tenu sa réunion annuelle avec la Cour des comptes européenne, une occasion utile pour échanger des informations sur l'avancement des différents audits réalisés par la Cour. Les discussions ont porté sur des sujets d'intérêt commun, tels que l'état d'avancement des audits en cours ou à venir de la Cour des comptes ainsi que la coopération actuelle entre les auditeurs externes et la Cour.

En octobre 2011, l'accord tripartite régissant les relations entre la BEI, la Cour des comptes européenne et la Commission européenne a été renouvelé pour une période de quatre ans.

### 2.1.4. Coopération avec le Collège des commissaires aux comptes du Fonds européen d'investissement

Le Comité de vérification rencontre au moins une fois par an le Collège des commissaires aux comptes du FEI afin d'évoquer des thèmes spécifiques liés à l'audit et de partager des réflexions d'intérêt commun, notamment en ce qui concerne les pratiques professionnelles conjointes, le cas échéant.

## 2.2 Les états financiers au 31 décembre 2011

Le Comité de vérification a examiné les trois jeux de comptes établis par la BEI ainsi que ceux de la Facilité d'investissement, du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, du Fonds fiduciaire de la FEMIP et du Fonds fiduciaire de la FIV pour 2011.

Les éléments essentiels des divers états financiers sont présentés ci-après.

### 2.2.1. BEI

#### États financiers statutaires (non consolidés)

Le Comité de vérification constate que le bilan arrêté au 31 décembre 2011 s'établit à 472 milliards d'EUR au total, affichant une hausse de 52 milliards d'EUR (+12 %) par rapport à l'exercice précédent (420 milliards d'EUR au 31 décembre 2010). Le total des fonds propres s'est accru de 2,3 milliards d'EUR (+6 %), passant de 40,2 milliards d'EUR au 31 décembre 2010 à 42,5 milliards d'EUR au 31 décembre 2011.

L'évolution du bilan s'explique par l'augmentation de 23 milliards d'EUR, en glissement annuel, du volume des prêts accordés aux clients, qui est passé de 227 milliards d'EUR en 2010 à 250 milliards d'EUR en 2011, ainsi que par la progression des prêts aux établissements de crédit financés par une hausse correspondante, au passif, de 42 milliards d'EUR des dettes représentées par des titres, qui ont atteint 376 milliards d'EUR (contre 334 milliards d'EUR en 2010).

Le résultat net pour l'exercice 2011 s'élève à 2,292 milliards d'EUR, soit un gain de 175 millions d'EUR (+8 %) par rapport au résultat net de 2,117 milliards d'EUR enregistré en 2010.

#### États financiers consolidés établis selon les directives comptables de l'UE

Les états financiers consolidés établis selon les directives comptables de l'UE comprennent les comptes de la Banque et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement. Les états financiers du FEI sont établis pour le même exercice comptable que pour la BEI, sur la base de principes comptables identiques.

Le bilan total des états financiers consolidés établis selon les directives comptables de l'UE se monte à 472,5 milliards d'EUR au 31 décembre 2011 (420 milliards d'EUR en 2010).

Le Comité de vérification constate que le résultat net consolidé total (2,268 milliards d'EUR) est légèrement inférieur (de 24 millions d'EUR) au résultat net non consolidé (2,292 milliards d'EUR). Cette différence s'explique par les ajustements de consolidation et par le résultat du FEI pour l'exercice.

#### États financiers consolidés selon les normes IFRS

Les états financiers consolidés établis selon les normes IFRS comprennent les comptes de la Banque et ceux de sa filiale, le Fonds européen d'investissement. Les états financiers du FEI sont établis pour le même exercice comptable que pour la BEI, sur la base de principes comptables identiques.

Le résultat consolidé de l'exercice financier 2011 établi en vertu des normes IFRS atteint 3,743 milliards d'EUR, l'ajustement total nécessaire pour convertir les états financiers consolidés selon les directives comptables de l'UE en états financiers consolidés selon les IFRS s'établissant à 1,457 milliard d'EUR. À fin 2010, le résultat financier en application des normes IFRS s'élevait à 2,645 milliards d'EUR.

Les écarts entre les résultats financiers enregistrés selon les directives comptables de l'UE et ceux établis d'après les normes IFRS, ainsi que la différence en glissement annuel entre les résultats IFRS sont principalement dus aux variations de l'option de juste valeur comptabilisées en rapport avec les prêts, les emprunts et les contrats d'échange réalisés (swaps) au titre de la GAP, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». À cet égard, l'application de l'option de juste valeur signifie que la valeur comptable enregistrée au bilan évolue d'une période à l'autre en fonction des variations de la juste valeur de marché, connue ou estimée, des instruments concernés. Étant donné que le Groupe BEI a pour politique de conserver les instruments financiers auxquels s'applique l'option de juste valeur jusqu'à leur échéance, tout effet positif ou négatif sur le compte de résultat est neutralisé à la fin du cycle de vie des instruments financiers respectifs.

#### *2.2.2. Fonds fiduciaires*

Fonds fiduciaire de la FEMIP : la perte globale pour l'exercice 2011 s'établit à 2,7 millions d'EUR au total, contre 1,4 million d'EUR en 2010. Cette différence en glissement annuel est attribuable à une augmentation de 1,2 million d'EUR des opérations d'assistance technique et d'autres programmes financés, les portant à 2,6 millions d'EUR en 2011, contre 1,4 million d'EUR en 2010. La hausse de 0,5 million d'EUR des intérêts et produits assimilés a en grande partie compensé l'accroissement de 0,7 million d'EUR des charges d'exploitation.

Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures : la perte globale pour l'exercice 2011 atteint 17,6 millions d'EUR au total, contre 9,6 millions d'EUR en 2010, et s'explique essentiellement par une intensification du financement des opérations d'assistance technique, des bonifications d'intérêts et des aides non remboursables directes, activités qui ont donné lieu à des charges totalisant 17,5 millions d'EUR, contre 8,4 millions d'EUR en 2010.

Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV) : en 2011, ce Fonds a financé des opérations d'assistance technique à hauteur de 5,5 millions d'EUR et accusé une perte globale de 6 millions d'EUR pour l'exercice, contre 2 millions d'EUR en 2010.

### **3. ACTIVITÉS DE GESTION DES RISQUES**

Le Comité de vérification élabore son plan de travail de façon à ce qu'il lui permette de bien comprendre le déroulement des activités de la Banque tout au long de l'année. Il soulève ensuite des questions et demande à ce que des analyses spécifiques soient effectuées afin d'évaluer l'impact sur le plan des risques que peuvent avoir pour la Banque divers événements extérieurs, tels que l'évolution de la crise de la dette souveraine, ainsi que des faits internes à la BEI, notamment le lancement de nouveaux produits et initiatives.

Étant donné le contexte d'incertitude économique croissante, le Comité de vérification a consacré beaucoup de temps, à chacune de ses réunions durant l'exercice écoulé, à étudier, analyser et évaluer, avec les services responsables des pratiques de gestion des risques à la Banque, les répercussions potentielles des événements économiques externes, ainsi que les techniques utilisées pour surveiller et atténuer les risques correspondants.

Pour obtenir des assurances quant aux activités de gestion des risques, le Comité de vérification met l'accent sur des points techniques spécifiques, parallèlement à ses analyses régulières des divers rapports mensuels, trimestriels et annuels sur les risques. Au cours de l'exercice 2011, il s'est plus particulièrement consacré à des thèmes tels que la surveillance du risque de crédit, les conséquences de la crise de la dette souveraine, la gestion du risque de liquidité, l'analyse des résultats des divers scénarios de simulation de crise et l'adéquation des fonds propres, y compris la validation et la vérification du modèle de notation interne.

#### Surveillance du risque de crédit

Le Comité de vérification s'est entretenu tout au long de l'année avec la direction de la Banque concernant les tendances suivies par les principaux indicateurs de risque comme le ratio d'adéquation des fonds propres, l'évolution du classement des prêts, les grands encours, le risque de concentration et la liste des opérations à surveiller. L'objectif poursuivi était de veiller à ce que la direction Gestion des risques évalue et gère activement les risques dans cette conjoncture économique difficile. Le Comité de vérification a demandé des explications complémentaires et des assurances quant au suivi et au provisionnement de prêts spécifiques figurant sur la liste des opérations à surveiller. Il a notamment posé des questions concernant la nature ainsi que les méthodes de valorisation (décotes) des sûretés utilisées comme dispositifs d'atténuation du risque de crédit.

#### Conséquences de la crise de la dette souveraine

En raison de l'aggravation de la crise de la dette souveraine, le Comité de vérification s'est à nouveau penché sur l'analyse des encours de la BEI, tant du côté des opérations de prêt que des obligations d'État détenues dans ses portefeuilles de trésorerie, pays par pays et pour les contreparties à la fois souveraines et infra-étatiques. Il a été informé par les représentants juridiques de la Banque des motifs justifiant le statut de créancier privilégié dont devait bénéficier la Banque ainsi que de la protection offerte par les statuts de la Banque.

#### Simulation de crise

En 2011, la direction Gestion des risques a élargi le champ des tests de simulation de crise pour prendre en considération l'incidence du ratio d'adéquation des fonds propres, en conséquence directe des scénarios économiques défavorables potentiels appliqués au portefeuille de prêts de la Banque. Les résultats de ces tests de simulation ont été présentés au Comité de vérification.

Au premier trimestre de 2012, le Comité de vérification a également invité la BEI à effectuer en interne des tests de simulation de crise sur la base des résultats de l'estimation, fin 2011, des besoins en recapitalisation selon les prescriptions de l'Autorité bancaire européenne.

#### Surveillance du risque de liquidité

En 2011, le Comité de vérification s'est entretenu avec la direction Gestion des risques pour examiner et évaluer, d'une part, la portée du dispositif révisé d'information sur les risques de la Banque et, d'autre part, la mise en place d'un indicateur des liquidités disponibles servant à déterminer la taille du volant de liquidités de la BEI. Les résultats d'un échantillon de rapports sur les liquidités ont en outre été analysés.

Le Comité de vérification a également demandé à la BEI de continuer à élaborer des scénarios de crise visant le passif du bilan et, plus précisément, les sources de collecte de ressources de la Banque ainsi que sa planification de la liquidité. Cette recommandation a également été formulée par la Banque centrale de Luxembourg (BCL). Pour plus de détails à ce sujet, se reporter au point 4.2 ci-après. À cet égard, le Comité de vérification se réjouit de constater qu'un cadre révisé d'examen des scénarios de crise relatifs à la liquidité a été conçu, mis en place, puis testé en 2011 et qu'il est pleinement opérationnel depuis le début de 2012.

#### Validation et vérification du modèle de notation interne

Le Comité de vérification se félicite de la mise en œuvre effective des recommandations formulées par l'Audit interne en 2010 concernant la nécessité de procéder à des analyses statistiques supplémentaires afin de permettre une meilleure calibration du modèle. Le Comité de vérification s'est entretenu avec les personnes responsables au sein des services de la Banque et a étudié les résultats des analyses effectuées. Le point intitulé « Suivi des exigences de fonds propres » à la section 4.2 ci-après donne davantage de précisions sur les travaux réalisés par le Comité de vérification au sujet du ratio d'adéquation des fonds propres.

## **4. CONFORMITÉ DES ACTIVITÉS DE LA BEI AVEC LES MEILLEURES PRATIQUES BANCAIRES**

L'exercice clos au 31 décembre 2011 est le second pour lequel le Comité de vérification a entrepris de contrôler le respect des meilleures pratiques bancaires, puisque le cadre de conformité des activités de la BEI avec les meilleures pratiques bancaires (« le cadre de conformité ») a été mis en place en 2010 par le Comité de vérification et les services de la Banque conjointement.

### **4.1 Méthode de mise en œuvre et de vérification**

Le cadre de conformité repose sur un ensemble hiérarchisé de textes de référence (par exemple, le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne – comprenant les statuts de la Banque –, les directives de l'UE, les normes, orientations et principes définis par les organes de réglementation à l'échelle internationale – collectivement appelés « normes » dans le présent rapport) qui sont considérés comme importants à un moment donné, et la conformité de la BEI se mesure à l'aune des exigences énoncées dans ces documents de référence. Se fondant sur les propositions des services de la Banque, le Comité de vérification approuve chaque année les mises à jour du cadre de conformité. Le cadre de conformité couvre également le système de mise en œuvre, d'actualisation et de vérification des meilleures pratiques bancaires ; des informations plus complètes à ce sujet sont fournies ci-après.

Au cours de l'année, le Comité de vérification a rencontré chacune des directions concernées afin d'examiner leur autoévaluation annuelle quant au respect du cadre de conformité établi. Les réunions avaient pour objectif de mettre en avant les aspects suivants :

- i) les domaines dans lesquels la Banque n'était pas en pleine conformité avec les meilleures pratiques bancaires au moment de la dernière autoévaluation et les progrès accomplis dans ce sens pour chacune des normes applicables ;
- ii) les changements intervenus dans la fixation des normes (fixation de nouvelles normes ou révision de normes existantes) ;
- iii) les faits nouveaux survenus au sein de la BEI et leur incidence éventuelle sur les normes (par exemple pour déterminer s'il est pertinent que la BEI applique de nouvelles normes à mesure que de nouveaux produits ou initiatives sont mis en place ou pour constater si des changements sont apparus sur le plan de la conformité).

Le Comité de vérification considère que la mise en adéquation avec le cadre de conformité est un processus naturel qui doit faire partie intégrante des procédures écrites, de l'environnement de contrôle interne et des pratiques professionnelles quotidiennes de la Banque.

En complément des autoévaluations effectuées par les directions, le Comité de vérification a demandé à l'Audit interne de prévoir chaque année, dans son plan de travail, un audit consacré à un volet du cadre de conformité, le but étant de s'assurer de l'insertion des meilleures pratiques bancaires dans les procédures écrites internes correspondantes des services de la BEI. En outre, au moment de la planification et de l'exécution des différentes missions d'audit, l'AI a été invité par le Comité de vérification à incorporer et réaliser des tests de contrôle liés aux normes de référence, en vue d'apporter des garanties supplémentaires en matière de conformité, sous la forme d'un avis rendu.

#### **4.2 Examen de domaines spécifiques en 2011-2012**

Le Comité de vérification s'est longuement entretenu avec les services de la Banque sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des meilleures pratiques bancaires et les résultats de la procédure annuelle de vérification. Il s'est plus particulièrement penché sur les progrès accomplis au cours de l'année en vue de combler les lacunes restantes en matière de conformité.

Dans les domaines de la gestion du risque de liquidité, des opérations de marché, des systèmes de paiement et des transactions illicites, des mesures ont été prises pour combler les quelques dernières lacunes signalées en matière de conformité et le Comité de vérification a été informé que les exigences encore à satisfaire le seront dans le courant de cette année.

La participation de la BEI aux opérations d'apport de liquidité de l'Eurosystème a débouché sur la signature d'un accord avec la Banque centrale de Luxembourg (BCL) qui institue un cadre permettant à cette dernière d'évaluer la situation de liquidité et la gestion du risque de liquidité de la BEI. La BCL a récemment rédigé un rapport de suivi sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations émises l'année précédente. Le Comité de vérification observe que ces recommandations ont été amplement suivies et que d'autres améliorations devraient être apportées en 2012 aux pratiques actuelles de la Banque en matière d'évaluation des scénarios de crise.

#### Exigences de fonds propres

La BEI satisfait largement aux exigences qualitatives de la directive en vigueur sur les fonds propres réglementaires. Le Comité de vérification prend acte des progrès accomplis vis-à-vis des questions mises en évidence dans son rapport annuel de l'année dernière, notamment en ce qui concerne la couverture des opérations par la notation interne. La Banque a respecté son engagement d'affecter les ressources nécessaires et a atteint ses objectifs intermédiaires fixés pour la fin de 2011 ; elle compte que son système de notation interne couvrira l'ensemble de ses opérations d'ici à la fin de l'année 2012, comme prévu. Les recommandations de l'Audit interne appuyées par le Comité de vérification concernant le modèle de notation interne ont été largement mises en œuvre et des travaux approfondis ont été réalisés pour la maintenance du modèle de notation interne et la mise en place d'un comité de gestion de la méthode de notation interne.

Faisant écho à une question soulevée dans son rapport annuel de l'année dernière à la suite des efforts consentis par les services de la Banque au cours de l'exercice pour mettre en œuvre la directive sur les fonds propres réglementaires, le Comité de vérification estime que la BEI est désormais mieux armée pour assumer l'introduction du modèle interne avancé de calcul de l'adéquation des fonds propres dans l'ensemble des domaines d'activité.

Lors du prochain exercice, la Banque s'attachera à remédier aux dernières carences, notamment en ce qui concerne l'amélioration du cadre d'analyse des grands encours et l'officialisation d'un document ICAAP, l'objectif ultime étant d'être en parfaite conformité avec la directive sur les fonds propres réglementaires d'ici à la fin de l'année 2012.

#### Ressources humaines

La BEI respecte les principes de bonne rémunération. Le Comité de vérification a constaté qu'à la suite d'une de ses recommandations de l'année dernière, la Banque a documenté les règles et les procédures relatives à la mise en œuvre de la stratégie de rémunération et elle a instauré des contrôles permettant de vérifier que la règle imposant de prendre au minimum deux semaines de congé d'affilée dans l'année est respectée par le personnel.

#### Gouvernance de la Banque

La BEI respecte les normes de gouvernance d'entreprise établies par l'UE, l'OCDE et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

En 2011, même s'il a pris acte d'une meilleure coordination entre les fonctions de gestion des risques respectives de la BEI et du FEI, le Comité de vérification a recommandé à la Banque, pour que celle-ci respecte encore mieux le cadre de conformité, d'envisager un renforcement de la surveillance des risques à l'échelle du Groupe.

#### Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

S'agissant de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, il reste du travail à accomplir pour remédier aux dernières carences en matière de conformité. Fort de l'appui de la direction de la Banque, le Comité de vérification est convaincu que les services de la BEI feront le nécessaire pour se conformer pleinement aux conclusions formulées à cet égard. Le Comité de vérification suivra attentivement les progrès réalisés au cours de l'année 2012.

#### Évolution des meilleures pratiques bancaires

L'application du cadre de conformité et l'évaluation du respect de celui-ci reposent sur le principe de renouvellement. Les meilleures pratiques bancaires sous-jacentes évoluent avec le temps et à cet égard, le Comité de vérification invite les services de la Banque à anticiper et à proposer l'inclusion de normes nouvelles ou révisées au cadre de conformité. Durant l'exercice 2011, les services de la BEI n'ont pas envisagé ni proposé de modification majeure au cadre de conformité. Au cours de l'année à venir, le Comité de vérification continuera à suivre l'évolution de l'environnement réglementaire afin de veiller à ce que le cadre de conformité reste à jour et continue, à l'avenir, à refléter les meilleures pratiques bancaires en vigueur.

### **4.3 Conclusions**

Le Comité de vérification juge crucial d'appliquer correctement les meilleures pratiques bancaires et de contrôler la conformité avec celles-ci, comme l'exigent d'ailleurs explicitement les statuts de la Banque. En collaboration avec les services de la BEI, il a consacré beaucoup de temps au cours de l'exercice 2011 à examiner l'état d'avancement des mesures nécessaires pour remédier aux dernières carences en matière de conformité.

Alors que c'est la deuxième année qu'il contrôle et commente la conformité de la BEI avec les meilleures pratiques bancaires, le Comité de vérification considère que la procédure de mise en œuvre et de vérification est désormais bien en place au sein de la Banque. La BEI respecte amplement les exigences du cadre de conformité, à l'exception de certains points mis en évidence et détaillés ci-dessus.

Le Comité de vérification a constaté avec satisfaction les efforts considérables et les progrès évidents accomplis par les services concernés pour honorer leurs engagements préalables envers le Comité de vérification. Il reste toutefois du travail à fournir au cours du prochain exercice, notamment pour satisfaire totalement aux recommandations de l'Audit interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et pour répondre à l'objectif de parfaite conformité avec les exigences qualitatives de la directive sur les fonds propres réglementaires d'ici à la fin de l'année 2012. Le Comité de vérification suivra attentivement les progrès réalisés par les services de la Banque à cet égard au cours de l'année prochaine.

## 5. SUJETS D'ÉTUDE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION POUR LA PÉRIODE À VENIR

Étant donné l'environnement instable dans lequel la BEI évolue actuellement, sous l'effet direct des turbulences qui continuent d'agiter les marchés financiers, de la crise de la dette souveraine qui se poursuit et de l'incertitude économique qui en découle au sein de l'UE, une gestion saine et efficace des risques demeure cruciale. Le Comité de vérification continuera à contrôler avec une grande attention l'efficacité de la gestion des risques, et plus particulièrement à :

- analyser les conséquences des évolutions macroéconomiques en cours, notamment en lien avec la crise de la dette souveraine ;
- examiner les résultats des divers scénarios de simulation de crise ;
- suivre attentivement les abaissements de notes de contreparties et leurs répercussions sur les indicateurs de risque de la Banque ;
- surveiller l'évolution et l'évaluation de certains actifs, notamment des obligations d'État (ou des titres équivalents) détenues dans des portefeuilles de titres ou en tant que sûretés sur prêts.

S'agissant de la conformité des activités de la BEI avec les meilleures pratiques bancaires, le Comité de vérification considère que la procédure de mise en œuvre et de vérification est désormais bien en place au sein de la Banque. Comme l'année dernière, le Comité de vérification s'attachera à suivre et à examiner les mesures prises par les services de la Banque pour combler les quelques lacunes restantes en matière de conformité, en particulier dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, tout en continuant à superviser le processus annuel de vérification.

Dans le contexte de la mise en adéquation avec les meilleures pratiques bancaires, une des grandes priorités du Comité de vérification sera le suivi des préparatifs de la BEI en vue de répondre aux exigences de la prochaine série de réformes de la réglementation du secteur bancaire. Le Comité de vérification rencontrera régulièrement les services concernés pour observer et étudier les résultats des évaluations d'incidences ainsi que l'état d'avancement des plans de mise en œuvre, afin de permettre à la Banque d'être dès le départ parée en matière de conformité.

Le Comité de vérification est conscient de l'importance des prochaines révisions des normes internationales d'information financière (IFRS), notamment de la norme IFRS 9 qui remplacera l'IAS 39. Il maintiendra des contacts étroits avec les services de la BEI pour comprendre les conséquences potentielles sur le processus d'information financière, y compris sur les besoins éventuels de configuration des données ou des systèmes informatiques, ainsi que pour veiller à ce que la Banque soit prête à appliquer les normes IFRS nouvellement publiées ou révisées.

Enfin, le Comité de vérification entend suivre attentivement l'évolution de la réforme proposée de la profession de vérificateur des comptes, afin de pouvoir déterminer les incidences de toute réforme future sur les pratiques et dispositifs d'audit externe actuellement en place à la BEI, une responsabilité qui incombe directement au Comité de vérification.

## 6. CONCLUSIONS

À la lumière de ses travaux et des informations reçues (notamment un avis sans réserve des auditeurs externes sur les états financiers et une lettre de représentation du Comité de direction de la Banque), le Comité de vérification conclut que les états financiers arrêtés par le Conseil d'administration donnent une image correcte et fidèle de la situation financière de la Banque ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour 2011, conformément aux principes comptables applicables.

La même conclusion s'applique aux états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, du Fonds fiduciaire de la FEMIP et du Fonds fiduciaire de la Facilité d'investissement pour le voisinage, étant donné qu'ils sont couverts, dans une large mesure, par les propres systèmes de contrôle des risques et d'audit interne et externe de la BEI.

Le Comité de vérification a pu s'acquitter des travaux requis par sa mission statutaire dans des conditions normales et sans entraves. Il s'estime fondé à considérer que les informations obtenues durant les réunions, y compris l'examen des documents qui lui ont été soumis, et ses propres analyses étayent ses conclusions. En conséquence, le Comité de vérification a formulé ses déclarations annuelles à la date de la signature du rapport d'audit par les auditeurs externes et de son approbation par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de sa mission en 2011, le Comité de vérification a trouvé un juste équilibre en ce qui concerne l'orientation de ses travaux, ses objectifs et les moyens mis en œuvre pour obtenir les assurances nécessaires. Il considère qu'il a conservé au sein de la BEI une position satisfaisante et qu'il continue d'entretenir des relations appropriées avec la direction et les services de la Banque, tout en préservant, en toutes circonstances, son indépendance. En 2011, le Comité de vérification a reçu de la Banque le soutien attendu pour lui permettre de s'acquitter comme il convient de ses responsabilités.

**Le 15 mai 2012**

**Signé par :**

**E. MATHAY, président**

**J. RODRIGUES DE JESUS, membre**    **D. NOUY, membre**

**J. GALEA, membre**

**M. ÜÜRKE, membre**

**B. JAKOBSEN, membre**

**J. VESALA, observateur**



## **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

**Rapport annuel au Conseil des gouverneurs**

**concernant la Facilité d'investissement**

**pour l'exercice 2011**

**COMITÉ DE VÉRIFICATION****RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DES GOUVERNEURS****CONCERNANT LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT****pour l'exercice 2011**Table des matières :

1.	INTRODUCTION – Le rôle du Comité de vérification.....	15
2.	EXAMEN DU COMITÉ DE VÉRIFICATION .....	15
3.	ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.....	16
4.	CONCLUSION .....	17

## 1. INTRODUCTION – Le rôle du Comité de vérification

Le rôle statutaire du Comité de vérification consiste à s'assurer de la régularité des opérations et de la tenue des livres de la BEI, conformément aux Statuts et au Règlement intérieur. Les dispositions financières de l'Accord de Cotonou stipulent que les procédures d'audit et de décharge applicables à la Facilité d'investissement sont identiques à celles prévues pour l'ensemble des opérations de la Banque.

Dans sa déclaration annuelle, le Comité de vérification confirme que, pour autant qu'il puisse en juger, les états financiers établis pour la Facilité d'investissement donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats des opérations et des flux de trésorerie de la Facilité pour l'exercice considéré, conformément au cadre comptable appliqué par la Banque (voir point 3 pour de plus amples précisions).

Le Comité de vérification a été établi en vertu des statuts de la BEI en tant que comité totalement indépendant du Conseil d'administration. Ses membres et ses observateurs sont nommés directement par le Conseil des gouverneurs. Le présent rapport annuel du Comité de vérification au Conseil des gouverneurs présente une synthèse des travaux du Comité consacrés spécifiquement à la Facilité d'investissement depuis la présentation du dernier rapport annuel.

## 2. EXAMEN DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La confirmation délivrée par le Comité de vérification repose en premier lieu sur l'audit externe effectué par KPMG, mais aussi sur le fait que la Facilité d'investissement (FI) partage avec la Banque un certain nombre de systèmes, notamment pour la gestion des risques, des ressources humaines et de la trésorerie et pour la communication financière. Le Comité de vérification a également pris connaissance du rapport sur les risques liés aux opérations au titre de l'Accord de Cotonou, établi par les services de la Banque. Enfin, le Comité s'assure d'une bonne compréhension des activités et des risques associés aux diverses évolutions en passant en revue les rapports soumis à intervalles réguliers au Comité de direction et en s'entretenant régulièrement avec les services de la BEI compétents pour la FI.

### Contacts avec la direction

Durant l'année écoulée, le Comité de vérification a rencontré l'équipe de direction de la Facilité d'investissement, qui lui a fourni des précisions sur les dernières évolutions et sur les orientations futures de la FI ainsi que sur les activités de la Banque dans la région ACP en général. Les sujets abordés ont été le portefeuille de la Facilité d'investissement, en particulier la liste des opérations à surveiller, l'évolution actuelle des projets et les conclusions de l'évaluation à mi-parcours des activités de la BEI dans les pays ACP et dans les pays et territoires d'outre-mer.

### Activités de suivi

Dans le droit fil des progrès accomplis ces dernières années concernant l'amélioration des procédures d'audit préalable et des contrôles, la Banque s'est employée à renforcer encore le suivi de ses opérations par la mise en place d'une fonction séparée pour le suivi et le contrôle des prêts et des prises de participation après leur signature.

Les résultats globaux de la Facilité d'investissement dans le cadre de l'Accord de Cotonou ont fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours. Bien que l'accord ne le spécifie pas, les projets financés sur les ressources propres de la BEI ont été inclus dans le champ de cette évaluation. Le rapport établi en 2011 conclut que la BEI a jusqu'à présent rempli le mandat qui lui a été confié en vertu de l'accord de Cotonou et formule des recommandations afin de renforcer l'impact et la visibilité de l'action de la Banque. Tout au long de l'année, le Comité de vérification surveillera, en concertation avec la direction, le degré d'application des recommandations.

### **Auditeurs externes (KPMG)**

Les auditeurs externes font rapport au Comité de vérification, qui leur a délégué les tâches courantes relatives à la vérification des états financiers. Pour pouvoir s'appuyer sur les travaux effectués par les auditeurs externes, le Comité surveille leur activité comme il convient ; il a ainsi demandé des rapports oraux ou écrits, examiné les résultats fournis, mené des enquêtes complémentaires et organisé un entretien en bonne et due forme avant la validation des comptes.

Le Comité de vérification a eu des échanges de vues avec les auditeurs tout au long de l'année afin de se tenir informé de l'avancement de la procédure d'audit, ainsi que des questions d'audit et de comptabilité. Il a eu un entretien particulier avec KPMG avant de donner son approbation sur les divers états financiers. Il a obtenu l'assurance que la procédure d'audit s'est déroulée comme prévu et qu'elle a bénéficié du plein soutien des services de la Banque.

Le Comité de vérification évalue régulièrement l'indépendance des auditeurs externes, s'assurant notamment de l'absence de tout conflit d'intérêts.

### **Inspecteur général**

Le contrôle interne à la Banque est placé sous la direction de l'Inspecteur général et comporte quatre fonctions : l'Audit interne, l'Enquête sur les fraudes, l'Evaluation des opérations et le Mécanisme de traitement des plaintes. Bien qu'il ne leur soit pas directement rattaché, le Comité de vérification entretient des liens privilégiés avec l'Inspecteur général et le chef de l'Audit interne, qui peuvent solliciter des entretiens privés avec lui et s'adresser à lui sans restriction. Le Comité de vérification rencontre régulièrement l'Inspecteur général et examine les rapports de l'Audit interne et les dossiers en cours au sein de l'unité d'Enquête sur les fraudes.

Le Comité de vérification est également informé de tout cas de présomption de malversation et de toute enquête en cours concernant des projets de la Banque, y compris les opérations de la Facilité d'investissement. Le Comité discute avec l'Audit interne de toutes les recommandations d'audit importantes et des plans d'action adoptés, en concertation avec l'unité chargée de les mettre en œuvre. L'Audit interne de la BEI n'a réalisé aucun audit spécifique à la Facilité d'investissement pendant la période sous revue.

### **Cour des comptes européenne**

Le Comité de vérification n'a reçu aucun rapport d'audit ou notification de la Cour des comptes européenne concernant la Facilité d'investissement en 2011.

## **3. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2011 ET DÉCLARATION ANNUELLE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION**

Le Comité de vérification a examiné les états financiers 2011 de la Facilité d'investissement et s'est entretenu avec les auditeurs externes, en présence de la direction de la Banque et en privé, afin d'avoir une bonne vision des procédures d'audit appliquées.

Concernant ces états financiers 2011, le Comité de vérification a relevé les points suivants :

- Compte de résultat : la Facilité d'investissement a enregistré un excédent de 61 millions d'EUR en 2011, contre un excédent de 35 millions d'EUR en 2010. Cette évolution est principalement imputable à un résultat net positif sur opérations financières de 18 millions d'EUR, contre une perte sur opérations financières de 16 millions d'EUR en 2010 (note 18), conjugué à une diminution des produits nets des commissions, qui s'établissent à 2 millions d'EUR, contre 11 millions d'EUR en 2010.
- Bilan : le total de bilan a augmenté, passant de 1 555 millions d'EUR au 31 décembre 2010 à 1 825 millions d'EUR au 31 décembre 2011.
- Risque de crédit : à la fin de 2011, l'encours décaissé de la Facilité d'investissement totalisait 1 285 millions d'EUR, contre 1 039 millions d'EUR à la fin de 2010.

- **Dépréciation** : certains ajustements pour dépréciation de prêts enregistrés sur les exercices antérieurs ont été repris, réduisant le solde de dépréciation de 77 millions d'EUR à la fin de 2010 à 49 millions d'EUR à la fin de 2011.

**Base d'établissement des états financiers** : en application de l'accord de gestion de la Facilité d'investissement, la Banque établit les états financiers de la FI sur la base des normes comptables internationales du secteur public ou des normes comptables internationales (IAS), selon le cas (article 7, paragraphe 3, de l'accord de gestion de la FI). Le cadre comptable appliqué pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 observe les normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'entérinées par l'UE. Les normes IFRS étant là appliquées pour la première fois, les états financiers présentent des chiffres comparatifs pour trois exercices, conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 Première adoption des Normes internationales d'information financière.

#### **4. CONCLUSION**

Dans le cadre de sa mission en 2011, le Comité de vérification a recherché un juste équilibre en ce qui concerne l'orientation de ses travaux, les questions traitées et les moyens mis en œuvre pour obtenir les assurances nécessaires. Le Comité estime avoir été en mesure de réaliser les travaux relevant de sa mission statutaire dans des conditions normales et sans entraves. La Facilité d'investissement lui a apporté son plein appui durant la période considérée.

À la lumière de ses travaux et des informations reçues (notamment l'avis des auditeurs externes sur les états financiers et la lettre de représentation de la direction de la Banque), le Comité de vérification conclut que les états financiers de la Facilité d'investissement pour l'exercice 2011 ont été établis correctement et qu'ils donnent une image fidèle des résultats et de la situation financière de la FI en 2011, en conformité avec les principes comptables qui lui sont applicables. Sur ces bases, le Comité de vérification a signé sa déclaration annuelle au 15 mars 2012, date à laquelle le Conseil d'administration de la BEI a approuvé la soumission des états financiers de la FI au Conseil des gouverneurs.

**Le 15 mai 2012**

**Signé par :**

**E. MATHAY, président**

**J. RODRIGUES DE JESUS, membre**

**D. NOUY, membre**

**J. GALEA, membre**

**M. ÜÜRRIKE, membre**

**B. JAKOBSEN, membre**



## **COMITÉ DE VÉRIFICATION**

**Réponse du Comité de direction aux rapports annuels du  
Comité de vérification pour l'exercice 2011**

**RÉPONSE DU COMITÉ DE DIRECTION AUX  
RAPPORTS ANNUELS DU COMITÉ DE VÉRIFICATION  
POUR L'EXERCICE 2011**

**Sommaire**

<b>1</b>	<b>GOVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE .....</b>	<b>20</b>
<b>2</b>	<b>GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>20</b>
2.1	Stratégie générale de gestion des risques .....	20
2.2	Aspects spécifiques de la gestion des risques .....	21
<b>3</b>	<b>MEILLEURES PRATIQUES BANCAIRES .....</b>	<b>21</b>
3.1	Méthode de mise en œuvre et de vérification .....	21
3.2	Directive sur les fonds propres réglementaires .....	22
3.3	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	22
<b>4</b>	<b>LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>22</b>
4.1	Plateforme commune pour les activités de gestion et les contrôles internes	22
<b>5</b>	<b>LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR .....</b>	<b>23</b>

## 1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE

Conformément aux responsabilités qui lui incombent en vertu des statuts de la Banque européenne d'investissement (BEI), le Conseil d'administration de la BEI a la responsabilité globale de maintenir en place un système de contrôle interne rigoureux qui concoure à la réalisation des politiques, des missions et des objectifs de la Banque tout en préservant ses fonds et ses actifs.

Il incombe au Comité de direction, sous la supervision du Conseil d'administration, de veiller au jour le jour au bon fonctionnement du système de contrôle interne, qui repose sur un processus visant à repérer en permanence les principaux risques pouvant compromettre la réalisation des politiques, des objectifs et des missions de la Banque, à évaluer la nature et l'ampleur de ces risques et à les gérer de manière efficace, rationnelle et économique. À cet égard, le Comité de direction n'a de cesse de chercher de nouveaux moyens d'améliorer les dispositifs de gestion des risques et d'audit et les autres contrôles internes de la Banque.

Le Comité de direction et les services de la Banque se réunissent avec le Comité de vérification au cours de l'année et la Banque s'efforce de répondre rapidement aux demandes du Comité de vérification. Les services de la Banque soutiennent les travaux du Comité de vérification dans un esprit de collaboration et continuent d'encourager le Comité de direction, le Comité de vérification, les auditeurs internes et les réviseurs externes à entretenir des relations mutuellement constructives tout en conservant un degré approprié d'indépendance. La Banque s'engage à maintenir cet esprit de collaboration afin de permettre au Comité de vérification d'honorer ses responsabilités dans le respect des dispositions statutaires et en visant les domaines clés définis par le Comité de vérification.

Outre l'audit externe annuel des états financiers réalisé conformément aux règles de décharge d'activité prévues par les statuts, certaines activités que la Banque mène au titre d'accords de partenariat sont également soumises à l'examen séparé des auditeurs externes. De plus, diverses procédures d'audit sont requises dans le cadre de certaines émissions obligataires. En sa qualité d'organe de l'UE et d'institution financière, la Banque coopère également avec d'autres organismes de contrôle indépendants, tels que la Cour des comptes européenne, l'Office de lutte anti-fraude (OLAF) et le Médiateur européen. À ce titre, la Banque est soumise à des vérifications indépendantes approfondies aussi bien en cours d'année qu'en fin d'exercice.

La Banque adopte une démarche équilibrée en matière de prise de risques et une approche dynamique concernant l'atténuation des risques. Le Comité de direction constate toujours avec satisfaction que les principaux risques auxquels est exposée la Banque, recensés au moyen du cadre de gestion des risques et de contrôle interne, ont été analysés et que des systèmes, des politiques ou des procédures ont été mis en place pour les gérer. Les procédures et les contrôles internes sont globalement bien conçus et fonctionnent de manière à offrir des assurances appropriées quant à l'intégrité, à la légalité et à la régularité des transactions et processus qui sous-tendent les états financiers annuels. Des remarques complémentaires sur la gouvernance sont formulées dans le contexte des meilleures pratiques bancaires, au point 3 ci-dessous.

## 2 GESTION DES RISQUES

### 2.1 Stratégie générale de gestion des risques

Conformément aux priorités qu'elle s'est fixées, la Banque continue de modifier et d'affiner en permanence sa méthodologie de gestion des risques.

À l'avenir, la BEI doit exercer sa capacité à assumer des risques de manière encore plus rigoureuse, afin de maintenir sa note de crédit actuelle (AAA) et son statut d'émetteur d'excellence sur les marchés des capitaux. Cela implique de porter une attention particulière à l'évolution de la qualité de crédit du portefeuille de risques et de faire baisser le ratio d'endettement en 2012, puis de nouveau en 2013 et en 2014, afin de le ramener à

un niveau comparable à ceux d'avant le déclenchement de la crise – toutes mesures qui sont prévues dans le Plan d'activité de la Banque pour la période 2012-2014.

## **2.2 Aspects spécifiques de la gestion des risques**

### **Surveillance du risque de crédit**

L'évaluation continue du risque de crédit se fait au moyen d'une surveillance étroite d'indicateurs clés, parmi lesquels les ratios d'adéquation des fonds propres selon Bâle II, l'examen de la ventilation de la qualité des actifs pour le portefeuille existant et pour les nouvelles opérations, la gestion de l'évolution de la liste des opérations à surveiller, les mesures de la concentration des risques et l'incidence de l'activité sur le ratio d'endettement.

La Banque, via sa direction « Gestion et restructuration des transactions » (TMR), continue et continuera de renforcer sa capacité interne à surveiller ses contreparties et à faire face aux cas de non-respect des clauses contractuelles et aux situations difficiles résultant de la dégradation de la conjoncture financière et économique. À ce jour, elle n'enregistre aucune défaillance ni perte importante.

À cet égard, la Banque a encore étoffé les ressources de la direction TMR, dans le but de renforcer sensiblement le suivi et d'étendre la couverture de la notation. Environ 97 % de toutes les contreparties liées à des opérations de prêt notées D+ ou en dessous font désormais l'objet d'un suivi permanent en bonne et due forme. Ainsi, et suivant les exigences de Bâle II en matière de couverture de la notation, la Banque révisé dorénavant chaque année les notes de tous les encours servant de base au calcul, à partir de paramètres de risque estimés en interne, du montant minimum de fonds propres requis.

### **Conséquences de la crise de la dette souveraine**

La Banque doit mener ses activités dans un environnement difficile du fait de la dégradation des notes de crédit de plusieurs de ses actionnaires et, plus généralement, de nombre de ses contreparties intervenant dans des pays particulièrement touchés par la crise de la dette souveraine. Cependant, l'assise financière de la BEI est toujours aussi solide et s'explique par la grande qualité de son portefeuille de prêts, un excédent net élevé et croissant, une structure de coûts allégée et un statut de créancier privilégié – à quoi s'ajoute le soutien de ses actionnaires souverains, les États membres de l'UE. Tous ces éléments se reflètent dans la note de crédit AAA qui est systématiquement attribuée à la Banque.

### **Simulation de crise**

Répondant à la demande du Comité de vérification, la Banque effectue actuellement des simulations de crise sur la base de la valeur de marché de ses encours de dette souveraine et en communique les résultats. Ces tests de simulation de crise reflètent ceux effectués dans le cadre de l'estimation, fin 2011, des besoins en recapitalisation des banques européennes par l'Autorité bancaire européenne.

## **3 MEILLEURES PRATIQUES BANCAIRES**

### **3.1 Méthode de mise en œuvre et de vérification**

Aux termes de ses statuts, la Banque a pour engagement de mettre en œuvre les meilleures pratiques généralement acceptées dans le secteur bancaire, telles que définies dans le cadre de conformité établi par le Comité de vérification en consultation avec ses services en 2010. (Aucune nouvelle « meilleure pratique » n'a été signalée comme devant être intégrée à ce cadre de conformité en 2011). Ces meilleures pratiques s'inscrivent en complément de la législation en vigueur et des règles qui sont directement applicables à la Banque.

La BEI s'attache en permanence à conformer pleinement ses activités aux meilleures pratiques en vigueur dans le secteur bancaire, telles que les définit le cadre de

conformité. Des éléments présentant un potentiel d'amélioration ont été identifiés et des actions, des modifications ou des études sont en cours à cet effet. En 2012, l'Audit interne doit effectuer un examen spécifique du volet « Gestion des risques » du cadre de conformité et transmettre ses conclusions au Comité de vérification. Il convient également de noter que, dans tous les audits et examens du Cadre de contrôle interne, le cadre des meilleures pratiques bancaires est pris comme référence et incorporé aux tests, s'il y a lieu.

La Banque réitère sa conviction que l'évolution des activités bancaires exigera une veille continue sur les meilleures pratiques du secteur et s'engage à réviser en conséquence, si nécessaire, les mesures de conformité qu'elle applique.

### **3.2 Directive sur les fonds propres réglementaires**

Selon les termes du plan de travail interne de la Banque sur la conformité et grâce à une augmentation des ressources, presque tous les défauts de conformité avec la directive sur les fonds propres réglementaires, qui ont été consignés par le Comité de vérification à la fin de 2010, ont été corrigés et ceux qui restent le seront entièrement d'ici la fin de 2012, comme prévu.

À cet égard, la Banque examinera comment hiérarchiser les nouvelles activités régulières de gestion des risques nécessaires pour assurer une conformité permanente avec les meilleures pratiques bancaires. Ces activités supplémentaires sont essentiellement la validation des notes internes, la validation et le contre-test des modèles, la simulation de crise ainsi que la documentation sur ces points.

### **3.3 Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

La Banque applique une tolérance zéro face au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme, tout comme elle le fait pour toutes les formes de fraude et de corruption. Elle continuera de renforcer les mesures mises en œuvre à cette fin dans ses opérations et contrôles sur la base des recommandations de l'audit interne qu'elle a commandé à cet effet. En 2012, pour satisfaire les besoins spécifiques en formation à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la Banque confiera à un prestataire externe les formations concernées. Par ailleurs, la Banque met actuellement en œuvre un nouveau système de filtrage informatisé qui améliorera encore la détection automatique des contreparties et des flux de trésorerie de la BEI liés à des entités figurant sur les listes applicables d'opérations à surveiller.

## **4 LA FACILITÉ D'INVESTISSEMENT**

La Banque est chargée de gérer la Facilité d'investissement (FI), mécanisme financé par les budgets des États membres de l'UE. En parallèle avec les ressources propres de la Banque, les ressources de la FI servent à financer des opérations dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Les opérations réalisées avec les ressources de la FI et avec les ressources propres de la Banque sont complémentaires par nature. En règle générale, la FI privilégie le segment, plus risqué, des projets privés qui, normalement, ne satisferaient pas aux règles prudentielles auxquelles sont subordonnés les financements sur ressources propres de la Banque.

### **4.1 Plateforme commune pour les activités de gestion et les contrôles internes**

Les principales transactions et activités internes liées à la gestion de la FI sont traitées dans le cadre des infrastructures, des procédures et des processus habituels de la Banque. Par conséquent, les principales activités de gestion et les contrôles internes, en particulier ceux ayant trait à la gestion des risques, aux audits internes, aux ressources humaines, à la trésorerie et à l'information financière, sont les mêmes que ceux appliqués aux opérations de la BEI. Les mandats extérieurs, y compris le mandat de la FI, sont soumis à des audits externes.

## **5 LES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR**

La Banque suit de près la finalisation des différentes composantes de l'IFRS 9, afin d'être à même d'en assurer la bonne mise en œuvre une fois que la norme sera applicable dans l'Union européenne – ce qui ne semble pas devoir arriver avant 2015. La nouvelle norme pourrait offrir des possibilités de mieux maîtriser les fortes fluctuations actuellement enregistrées par la BEI dans ses résultats consolidés établis selon les normes IFRS.